

L'offrande pour les œuvres missionnaires : principe et pratique (3)

La Mission a pour origine la grande commission : on appelle ainsi la consigne de Jésus rapportée à la fin de chaque évangile synoptique :

Matthieu 28.19 ; Marc 16.15 ; Luc 24.47

Au moment de remonter vers le Père, le Seigneur envoie donc ses disciples dans les nations pour y prêcher la Bonne Nouvelle, leur promettant présence et assistance par le Saint-Esprit et ce, jusqu'aux extrémités de la terre et jusqu'à la fin du monde !

L'Église actuelle doit encore entendre ce même appel et doit s'attendre aussi au même accompagnement du Seigneur, jusqu'au dernier jour qui marquera la fin de 'l'année de Grâce'.

- C'est donc Jésus lui-même qui est le fondateur de l'œuvre missionnaire,
- C'est encore Lui qui fut le premier missionnaire de la terre, l'apôtre du Ciel selon Hébreux 3, celui qui a quitté sa patrie céleste et son Père pour aller, sur un appel de Dieu, annoncer le salut dans le monde entièrement perdu.

Luc 8.1 à 3

Notons ici, en rapport direct avec le thème de l'étude, que Jésus et son équipe étaient assistés matériellement dans leurs divers déplacements en Israël.

Il y avait notamment des femmes qui étaient chargées de l'intendance missionnaire.

Parfois, des disciples portaient devant lui, comme en éclaireurs, pour préparer un logement dans la ville où il devait aller (*Luc 9.52*) ou encore, le lieu où ils mangeraient la Pâque (*Luc 22. 12 et 13*).

Nous savons encore que Jésus s'arrêtait, au cours de ses voyages, dans certaines maisons où il logeait et mangeait régulièrement, comme la maison de Marthe et Marie de Béthanie en Judée (*Luc 10.38 ; Jean 11 et Jean 12.1*), ou celle de Capernaüm en Galilée (*Marc 2.1*).

C'est aussi Jésus qui enverra les premières équipes missionnaires, souvent des binômes d'apôtres, avec une délégation de pouvoir et des instructions spirituelles et pratiques :

Matthieu 10.1 ; 10.5 à 13

Il fit de même un peu plus tard :

Luc 10.1 à 9

Notons encore, en rapport avec le sujet de notre étude que, chaque fois, Jésus évoque le salaire des envoyés, un salaire mérité comme pour tout travail accompli par un ouvrier !

Notons aussi que Jésus est précis sur ce point : il parle d'argent, de bourse, mais aussi de nourriture, de logement, de vêtement, de sac, de chaussures et de « bâton » : ces deux derniers éléments aidant à la marche et aux déplacements de l'époque.

Quand Jésus recommande « *de ne pas aller de maison en maison* », c'est bien le sujet de l'accueil qui est traité et non le colportage ou les visites !

L'ouvrier de la Moisson mérite un accueil digne de Dieu, qui sera d'ailleurs récompensé comme tel ! Jésus parle de « maison digne de la paix de Dieu » !

La parole de Jésus « *l'ouvrier mérite son salaire* » sera reprise par les apôtres dans leurs lettres : 1 Corinthiens 9.14 ; 1 Timothée 5.18.

Plus tard, l'œuvre missionnaire va s'étendre à l'extérieur de la Palestine et les apôtres ou missionnaires, deux mots équivalents signifiant « envoyés », seront cette fois-ci envoyés par le Saint-Esprit et recommandés par les Églises.

Paul écrivait : « *Pour ce qui est de nos frères, ils sont les envoyés des Églises, la gloire de Christ.* » (2 Cor 8.23)

Actes 13.1 à 4 ; 14.26 et 27 ; 15.12

Dès lors, le livre des ACTES décrira les activités missionnaires en relatant les 4 voyages missionnaires de Paul et ses équipes :

- Paul et Barnabas (ce sera d'abord '*Barnabas et Saul*', puis le Saint-Esprit inversera l'ordre de citation et ce sera '*Paul et Barnabas*', puis Barnabas sera remplacé par d'autres collaborateurs et il y aura '*Paul et Silas*', '*Paul et Tite*', '*Paul et Timothée*').
- Paul sera rarement seul, souvent accompagné par des compagnons ; on peut en dénombrer 21, au total.

Cette activité missionnaire du livre des ACTES est encore rapportée dans les lettres écrites par l'apôtre aux Assemblées nées de la Mission, comme ROME en Italie, CORINTHE ou THESSALONIQUE en Grèce, les Églises de la GALATIE, celles d'ÉPHÈSE ou de COLOSSES en Asie mineure, celle de PHILIPPES en Macédoine.

Ces mentions missionnaires comportent quelques détails sur le soutien matériel.

Romains 16.1 à 4

Phœbé était diaconesse dans l'Église de Cenchrées, ville portuaire située à 14 km de Corinthe. Cette femme œuvrait dans l'entraide fraternelle pratique et l'Assemblée de ROME devait la recevoir prochainement chez elle. Paul la recommande chaleureusement aux chrétiens de ROME pour qu'ils la reçoivent d'une manière digne de Dieu.

Priscille et Aquilas furent un couple associé à Paul dans ses voyages missionnaires, dont les Églises ouvertes par la Mission gardaient un bon souvenir. Il les salue aussi dans cette lettre.

Cette mention indique qu'à côté des ministres de la Parole, prédicateurs et enseignants, se trouvaient dès le 1^{er} siècle des hommes et des femmes collaborant à l'œuvre missionnaire, pour des volets plus matériels ou sociaux.

2 Corinthiens 11.7 à 9 (lu dans l'étude précédente)

Paul revient dans cette 2^{ème} lettre sur le soutien des ouvriers de la Moisson et rappelle qu'il a reçu un salaire des Églises de Macédoine.

Galates 2.7 à 10

À noter ici la recommandation pratique donnée à Paul dans son activité missionnaire : verset 10.

Philippiens 4. 10 à 20

Ce texte est en lien avec celui des Corinthiens. Effectivement, ce sont les Églises de Macédoine, dont celle de Philippi, qui ont soutenu le missionnaire à Thessalonique, puis à Corinthe, dans son travail d'évangélisation et d'implantation d'Assemblées.

Soulignons le verset 11 : ce n'est pas tellement aux ouvriers de la Moisson de plaider en faveur de leurs besoins, mais plutôt aux Assemblées de prendre leurs responsabilités lorsqu'elles envoient des missionnaires comme lorsqu'elles accueillent des pasteurs.

Certes, les ministres de la Parole doivent enseigner les choses et, sans doute, informer des besoins des œuvres, mais sans faire de pression, de matraquage d'images ou de slogans et encore moins culpabiliser des chrétiens qui n'auraient pas donné suffisamment... suite à l'appel d'argent lancé quelquefois avec beaucoup d'émotion et un certain art de la communication. Ce genre de dérive peut exister parfois, ici ou là, même dans nos milieux évangéliques, hélas !

3 Jean 5 à 11

Nous noterons ici l'opposition de comportement entre deux responsables d'Assemblée : Gaïus et Diotrèphe.

L'un accueille les prédicateurs et missionnaires. L'autre ne reçoit pas les frères, ni même l'apôtre Jean, et fait pression sur les membres de son Église pour qu'ils suivent uniquement ses choix personnels ou ses humeurs...

Si les Églises doivent rester prudentes et vigilantes quant à tout 'ce' et 'ceux' qui circulent aujourd'hui comme hier dans le monde 'dit chrétien', elles ne doivent pas se replier sur elles-mêmes et vivre en autarcie.

N'oublions pas que les actions missionnaires, dans notre pays et à l'extérieur, ont été entreprises par les Assemblées locales, des hommes et des femmes appelés du sein de ces Églises comme dans Actes 13.

Aspects pratiques

- 1. Les Assemblées de Dieu de FRANCE sont unies pour le soutien de 7 organismes développant des ŒUVRES EXTÉRIEURES d'évangélisation, d'édification, de formation et d'accueil : l'A.M., l'A.E.P., C.V.A., l'I.T.B., VIENS ET VOIS, l'A.J.E.F., la M.I.*
- 2. Certaines de ces œuvres dépendent complètement des Églises : l'A.M. , l'A.E.P. - ou presque complètement comme l'I.T.B. (les pensions des étudiants ne suffisent pas). D'autres vivent du produit de leurs ventes comme VIENS ET VOIS ou parfois, de subventions occasionnelles (comme par exemple l'A.J.E.F./maisons de retraites ou C.V.L....)*
- 3. Actuellement, l'Église de ROUEN soutient régulièrement l'A.M. (5% des offrandes du culte sont reversés à la Mission), l'I.T.B. (170 €/mois), la M.I. (175 € : soutien de petites Assemblées) et ponctuellement l'A.E.P. On transmet fidèlement les dons dirigés, faits par des chrétiens qui sont motivés par telle ou telle œuvre. Il existe donc des œuvres que nous ne soutenons pas ou plus, comme C.V.A. (œuvre soutenue jusqu'en 2004) ou l'A.E.P..*
- 4. À ma demande, le C.A. de l'Église et l'équipe pastorale réfléchissent ensemble sur une répartition des offrandes pour les œuvres extérieures, plus juste et plus équilibrée, sachant qu'il est souhaitable que notre Assemblée puisse soutenir les 7 organismes officiels, exceptés VIENS ET VOIS qui s'autofinance (les Églises règlent juste une cotisation annuelle) et l'A.J.E.F. dont nous sommes membres avec l'A.E.J. (cotisation annuelle). En effet, nous avons déjà à notre charge les patrimoines immobiliers de MESLAY et SAINT-PAIR-SUR-MER, que nous gérons.*
- 5. Il faudrait aussi que la pratique choisie soit harmonisée sur nos 6 Assemblées : des troncs (un par dimanche) ou des enveloppes (une enveloppe par organisme) ou une répartition par pourcentages , en fonction des budgets de ces œuvres extérieures... À réfléchir.*